

Année 2025

L'écho de la Chevrousotte

Nouvelle équipe municipale...



JOURNAL COMMUNAL
Villers-Buzon

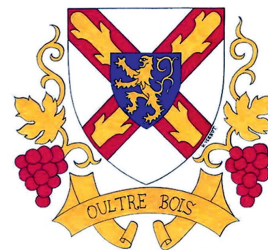


Commune de
Villers-Buzon





Le mot du Maire



Chères citoyennes, chers citoyens de Villers-Buzon,

C'est avec une grande joie que je conclus ces 6 années qui viennent de passer et au cours desquelles nous avons, avec le conseil municipal, œuvré, créé et construit de belles choses.

En effet, après un début de mandat compliqué dû à l'épidémie de Covid et au confinement où peu de chose était toléré, le conseil a pris ses marques, petit à petit, et a commencé à entreprendre pas mal de travaux dans l'optique de continuer à garder la commune en état.

À la fin de ces 6 années, nous établissons un bilan très positif et sommes fiers de tout ce que nous avons accompli :

- Création de deux plateaux ralentisseurs pour diminuer la vitesse dans la rue principale;
- Achat et pose d'un défibrillateur;
- Entretien et amélioration de la salle des fêtes (renouvellement des tables, changement des deux frigos, pose de sèche-mains automatique, robinets automatiques dans les sanitaires, remplacement du four, remplacement du lave-vaisselle, remplacement de la climatisation réversible et achat d'une autolaveuse);
- Achat de décorations lumineuses pour les rues à Noël;
- Création de divers réseaux sociaux pour vous tenir informé au plus vite (page Facebook, site internet et application Panneapocket);
- Rénovation de la rampe des cerisiers (chemin qui va à la cabane de chasse);
- Création d'un local pour les poubelles de la commune;
- Réparation du mur d'enceinte du cimetière;
- Transformation de notre ancienne école en MAM (Maison d'Assistantes Maternelles);
- Rénovation de l'appartement communal;
- Recrutement d'un nouvel employé communal et achat d'un camion-benne;
- Enfouissement des réseaux et réfection de la voirie de la rue des Vignes et du Marillier (avec la création d'un parking);
- Rénovation de la fontaine et de la rue de la fontaine;
- Rénovation de l'église (en cours).

Outre tous ces travaux entrepris, nous avons tenté de ramener également un peu de dynamisme au sein de la commune en organisant chaque année le repas de nos aînés à La Belle Époque, ou encore en partageant des moments conviviaux lors de la pose des décorations de Noël, ou lors de la cérémonie des noces de platine du couple Pelot, mais surtout, et cela me tient à cœur, lors de la cérémonie des vœux qui, année après année, ne cesse de rassembler de plus en plus de monde.

Ce sont tous ces beaux moments de partage qui m'ont donné l'envie de renouveler l'aventure pour un nouveau mandat.

C'est d'ailleurs avec un grand respect que nous accueillons vos votes (63 % d'électeurs) pour continuer le travail commencé et développer de **nouveaux projets** avec une nouvelle équipe renouvelée de 5 personnes :

- Fleurir le village;
- Finaliser le PLU;
- Créer une rampe d'accès handicapée au cimetière;
- Changer le carrelage de la salle des fêtes;
- Continuer l'enfouissement des réseaux;
- Refaire les voiries qui le nécessitent;
- Continuer de dynamiser le village.

Bien entendu, tout ne se fera peut-être pas pendant ces 6 ou 7 années à venir.

En effet, la majorité de nos prêts se terminent entre 2034 et 2038 et ne pouvant plus guère compter sur les subventions de l'État, nous devons gérer en fonction de notre trésorerie afin de nous assurer de pouvoir transmettre à nos futurs repreneurs une commune saine et active.

Je vous remercie pour toute la confiance que vous nous accordez à nouveau, je saurai m'en montrer digne.

Boris Doubeix

La participation publicitaire des artisans et commerçants permet l'édition d'un journal de qualité à un prix modeste.
Merci de penser à eux lors de vos achats.



LIONEL CRUZ
ELECTRICITÉ - VENTILATION

1 Rue des essarts
25170 Pelousey
0661340506
Electricite.cruz@gmail.com

La griffe de Carolle
- PROTHÉSISTE ONGULAIRE -
06 85 02 26 35
Urban Coup
2 place de la Mairie - 25410 SAINT VIT
Uniquement sur rendez-vous
BOSSAINE Imprimeur - Ne pas jeter sur la voie publique

Le chant des fleurs
FLEURISTES CRÉATEURS
Maître Artisan
03 81 53 66 17
2A, rue Jouffroy - ZA La Cornibe Perrot
25770 FRANCOIS

DOUBEY christian
Plaquiste Peintre
christian.doubey@orange.fr
32 grande rue
25170 FRANÉY
06 09 99 15 67
03 81 58 14 10

03 81 58 18 90
URBAN COUP
<https://www.facebook.com/urban.coup.56>

ROCHE SELVA DEPANNAGE
DEPANNAGE & RENOVATION
FERMETURE & MOTORISATION

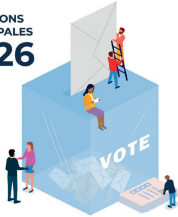
06 95 81 53 25
3B Chemin du marillier
25170 VILLERS-BUZON
rocheselva.depannage@gmail.com

Eloi MULIN 06.31.97.78.65
La Ferme du Breuil
Fabrication et vente de produits laitiers
Magasin ouvert : vendredi 16h30-19h30
samedi 9h-12h
EARL Rougeot-Mulin 4, rue de Marnay 25170 LAVERNAV
lafermedubreuil.lavernay@laposte.net

6 Conseil municipal

Les échos du Conseil
Vœux du Maire
Permis de construire & déclarations préalables

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2026



8

Nouvelle équipe municipale

Nouveau bureau
Le rôle du Maire

12 Infos communale

Informations de la vie courante
La commune et ses réseaux

11 Révision du Plan Local d'Urbanisme



Environnement

Association Communale de Chasse agréée (A.C.C.A)
Restauration du patrimoine naturel du village
La chasse aux frelons

12

Travaux et investissements

Restauration de l'église et de la fontaine



14



18

MAM Haut comme Trois Pommes

20 Hommage & Remerciements

Commémoration du 11 novembre
Merci aux bénévoles



Vie locale & associative



22

Villers-buzon : classements au palmarès 2026 villes et villages où il fait bon vivre
Un nouveau food truck à Villers
Repas des aînés
À découvrir à Villers la semaine
Association La Villersbuzonne

29 Bien vivre ensemble

30 État Civil 2025

31 Infos & numéros utiles

MAIRIE DE VILLERS-BUZON

11 route de Besançon
25 170 VILLERS-BUZON

☎ 03 81 58 58 62 - 06 48 32 04 33

✉ mairie.villers-buzon@wanadoo.fr

🌐 www.villersbuzon.fr

📌 Commune-de-Villers-Buzon

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Boris Doubey, Jennifer Baud, Régis Roussel, Nathalie Gibert, Adeline Tamboloni et Laura Lombardet

Conception graphique :

Laura Lombardet
www.stylograph.fr

Impression :

Dodane, Berthelange

Tirage : 170 ex.



📍 20 ter rue de la machotte
25 770 Serre-les-Sapins

☎ 03.81.59.94.64

✉ boucherie.xdeforet@gmail.com



Boucherie • Charcuterie
Traiteur

boucherie-deforet.fr

Les échos du conseil municipal 2025

Le procès-verbal officiel de chaque réunion de conseil municipal est disponible sur le site de la commune villersbuzon.fr et il est affiché durant plusieurs jours sur le panneau municipal, nous vous invitons à le consulter.

Vous trouverez ci-dessous un condensé des décisions prises durant l'année 2025.

Conseil du 6 février

- ONF : travaux forêt 2025
- Convention Centre de Gestion du Doubs
- Devis Bonnefoy : travaux de voirie (décision reportée)
- Devis Albizzia : bordure fontaine

Conseil du 13 mars

- Approbation du CFU 2024 (budget photovoltaïque)
- Affectation des résultats 2024 (budget photovoltaïque)
- Autorisation mouvement de crédits (budget photovoltaïque)
- Vote Budget Primitif 2025 (budget photovoltaïque)
- Approbation du CFU 2024 (budget communal)
- Affectation des résultats 2024 (budget communal)
- Autorisation mouvement de crédits (budget communal)

- Vote des taux des impôts directs locaux 2025 (augmentation de 2 %)
- Autorisation d'emprunt long terme Crédit Agricole
- Autorisation d'emprunt court terme Crédit Agricole
- Vote Budget Primitif 2025 (budget communal)
- Devis travaux fontaine Albizzia

Conseil du 15 mai

- Modification budgétaire
- Bail MAM (Maison d'Assistants Maternelles)
- Tarif salle des fêtes
- Projet SCoT et PLU

Conseil du 27 juin

- Représentativité au conseil communautaire de la CCVM après les élections municipales (1 titulaire et 1 suppléant)
- Approbation des conditions de liquidation du SIVOS de Saint-Vit

- Révision du PLU : bureau d'études
- Location appartement communal
- Convention Voisins Vigilants

Conseil du 17 juillet

- Choix locataire appartement ruelle Lonchamp
- Modification budgétaire (budget photovoltaïque)

Conseil du 3 octobre

- Prescription de la révision générale du PLU
- Circulation rue des Noisetiers
- Nuisances sonores salle des fêtes

Conseil du 12 décembre

- Dissolution du SIVOS de Saint-Vit
- Devis reprise concessions cimetière
- Travaux de voirie Chemin du Marillier et Route de Pouilley-Français
- Participation complémentaire santé



Pour obtenir les informations communales par mail, envoyez votre adresse électronique à : mairie.villers-buzon@wanadoo.fr



VŒUX DU MAIRE 2025 & 2026

Comme tous les ans, c'est avec un immense plaisir que le Maire et toute son équipe ont le plaisir de vous convier à participer à la cérémonie des vœux en début d'année.

En janvier 2025, vous avez été une bonne centaine de personnes à avoir répondu présent à notre invitation et nous en sommes vraiment plus que ravis. Nous apprécions pleinement de tous vous recevoir, échanger et surtout participer à une très bonne soirée.

Et cette année, pour les derniers vœux du conseil en place, vous avez été un peu moins nombreux, mais pour autant toujours une bonne soixantaine de personnes. Nous avons également eu le plaisir de recevoir Monsieur le Député Laurent Croizier, qui nous aura fait l'honneur de venir dans notre petite commune pour échanger de tout avec vous tous.

À cette occasion, le maire aura pu faire le bilan, plus que positif, de ses six années passées à la tête de la commune. Il a en effet pu rappeler tous les investissements et travaux effectués pendant le mandat et bien la liste est finalement bien longue. Il n'aura pas oublié de remercier toute son équipe qui aura su l'épauler toutes ces années.

Nous remercions chaleureusement les équipes de Xavier Deforet, la boulangerie Mivelle, la ferme du Breuil et le service traiteur du Super U de Saint-Vit qui nous ont tous proposé de délicieux encas salés et sucrés.

Maintenant, place à un nouveau mandat, une nouvelle équipe et de nouvelles belles journées conviviales.

Permis de construire

déposés en 2025

- DAVID Thomas et Camille - Maison individuelle
- YSSOUFI Raizad et MADI Tadjouine - Maison individuelle
- BIZE Pascal - Travaux sur construction existante
- GRANDGIRARD Arthur et DALEOUZE Lucie - Maison individuelle

Déclarations

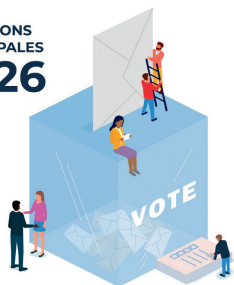
préalables

déposées en 2025

- MENCLE Brice - Clôture, piscine et abri de jardin
- VILLETTI Frédéric - Pergola
- BOISOT Davy - Clôture
- PELOT Nicolas - Piscine
- PINTO David - Panneaux photovoltaïques
- COURVOISIER Jérémy - Pergola
- GAILLARD Arnaud - Panneau photovoltaïques
- ZOBENBULLER Raynald - Clôture
- RIQUET Rémy - Abri pour camping-car
- LIMOUSIN Thomas - Pergola
- REVERT William - Abri de jardin
- COURTOIS Gilles - Panneaux photovoltaïques + isolation et fenêtres
- DOUBEY Dominique - Création d'un terrain à bâtir
- ROUSSEL Régis - Travaux d'affouillements et d'exhaussements de sol
- FAIVRE Caroline - Clôture
- DOUBEY Max - Création de deux chambres + abri de terrasse
- LANDRY Nicolas - Abri de jardin



ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2026



NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Le dimanche 15 mars 2026 ont eu lieu les élections municipales. C'est donc à cette occasion que vous avez voté pour votre toute nouvelle équipe qui sera à la tête de notre commune pour les sept prochaines années.



Jennifer BAUD
1^{ère} Adjointe



Boris DOUBEY
Maire de Villers-Buzon



Julien VUILLIER
2^e Adjoint



Adeline DUMETIER
Conseillère



Alain MONNOT-PICARD
Conseiller



Murielle BIZE
Conseillère



Régis ROUSSEL
Conseiller



Célia PELOT
Conseillère



Arnaud GAILLARD
Conseiller



Estelle CHARPIAT
Conseillère



Thomas LIMOUSIN
Conseiller



LE RÔLE DU MAIRE DANS UNE COMMUNE

Le Maire n'est pas élu directement par les citoyens. Lors des élections municipales, les habitants élisent les membres de leur conseil municipal qui eux-mêmes, éliront à leur tour le maire et les adjoints. Le maire est le premier magistrat et est à la fois agent exécutif de la commune et représentant de l'État. C'est l'acteur central de la vie locale.

En tant qu'AGENT EXÉCUTIF DE LA COMMUNE, voici ses fonctions :

- Le maire est le chef de l'administration communale, il dispose de pouvoirs propres. Il est chargé d'assurer le maintien de l'ordre public, c'est-à-dire, la sécurité, la salubrité et la tranquillité de ses administrés.
- Le maire gère le budget de sa commune, applique les décisions du conseil municipal, signe les contrats et représente la commune en justice.
- Il dispose de pouvoirs de police administrative, exercés sous le contrôle du préfet et du juge.
- Il établit des arrêtés de police qui interdisent, réglementent ou soumettent à autorisation certaines activités.
- Depuis 2019, les pouvoirs de police du maire ont été renforcés. Le représentant de la commune peut imposer des astreintes financières en cas de non-respect d'une décision de fermeture d'un établissement recevant du public ou pour la mise en conformité de constructions irrégulières.
- Dans les communes où un plan local d'urbanisme (PLU) a été adopté, le maire délivre le permis de construire au nom de la commune.

En tant que REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT, voici ses fonctions :

- Sous l'autorité du préfet, le maire est chargé de la publication et de l'exécution des lois et règlements.
- Sous l'autorité du procureur de la République, il est également officier d'état civil et officier de police judiciaire. Il reçoit les déclarations de naissance, procède à la célébration des mariages et dresse les actes de décès.
- Il organise les élections dans les bureaux de vote de sa commune. Le maire statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales.
- Le maire est chargé d'organiser et de tenir à jour le recensement citoyen sur le territoire de sa commune.
- Le maire est chargé d'organiser, de coordonner les cérémonies patriotiques sur sa commune, en veillant au respect des traditions républicaines.

Pour autant, certaines décisions ne relèvent plus de la simple compétence du maire, mais sont soumises aux décisions de l'intercommunalité (comme la gestion des écoles, l'eau, l'assainissement ou le traitement des déchets).

Le maire dispose donc de nombreuses responsabilités, mais ses pouvoirs ne sont pas sans limites. Ils s'exercent dans un cadre strictement défini par la loi et sous le contrôle de l'État.

Le maire n'est donc pas qu'un personnage protocolaire, il est un pilier de la démocratie locale. Son rôle exige une grande disponibilité, de la rigueur et un réel engagement pour le bien commun.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Nous invitons une nouvelle fois tous les administrés à venir en mairie pour transmettre leur adresse mail.

C'est effectivement le moyen le plus simple, le plus économe en papier et le plus rapide pour communiquer les informations municipales.

Comme annoncé dans ce bulletin un peu plus loin, la commune a désormais un site officiel où vous pouvez également y retrouver toutes les informations importantes de la vie courante. Sans oublier que vous pouvez aussi nous suivre sur les réseaux via la page Facebook et sur l'application Panneapocket.

L'adresse mail enregistrée en mairie vous permettra de suivre l'actualité de la commune, même sans accès à un réseau, car nous vous informons que pour des raisons écologiques évidentes, nous avons décidé de ne plus distribuer de papier dans les boîtes à lettres.



Les messages papier resteront affichés sur les panneaux réservés à cet effet :

- ✓ Devant la mairie
- ✓ Sur le panneau vers la benne à verre

Nous attendons donc les retardataires en mairie !

LA COMMUNE ET SES RÉSEAUX

Il nous semble important de vous rappeler que **notre commune est connectée !**

Notre commune est connectée. Ces dernières années, plusieurs réseaux ont été créés pour relayer au mieux et au plus vite toutes les informations de vie de la commune.

Nous vous invitons à consulter régulièrement les **trois réseaux** suivants :

Le site internet de la commune que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :
<https://villersbuzon.fr>

La page Facebook sur laquelle sont relayées toutes les informations importantes de la vie courante à l'adresse :
www.facebook.com/Commune-de-Villers-Buzon

PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Restez INFORMÉ PRÉVENU ALERTE

Google Play / App Store

L'application Panneapocket, téléchargeable sur vos téléphones portables via le Play Store ou AppStore.

Cette application est gratuite et ne nécessite aucun réseau social. Il s'agit uniquement d'une application. Vous la téléchargez, puis, dans vos favoris, vous recherchez la commune et l'enregistrez. Et dès lors qu'une information est publiée sur l'application, vous recevrez une notification sur votre téléphone.

Rien de plus simple pour être au courant de l'actualité de la commune.

RÉVISION DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)



Comme nous vous l'avions annoncé dans notre dernière édition, la commune a dû lancer la révision de son PLU afin de se mettre en accord avec les nouvelles réglementations du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), sans quoi, dès cette année 2026, la commune n'aurait plus eu la possibilité d'accepter de nouveaux permis de construire.

C'est pourquoi le conseil municipal avait anticipé cette problématique et avait voté à l'unanimité le choix de réviser son PLU en date du 3 octobre 2025.

La révision d'un PLU est une tâche administrative très complexe et nécessite les conseils avisés d'un **bureau d'étude spécialisé**. Le conseil a donc demandé des devis à 3 bureaux différents et celui qui a été retenu est le Cabinet Initiative Aménagement & Développement IAD basé à Vesoul (voté lors du conseil du 27 juin 2025). Cette révision a été chiffrée à hauteur de **45 000 € TTC**, une subvention de l'État nous sera allouée, mais nous ne connaissons pas encore son montant.

Les membres du bureau d'étude organisent régulièrement des réunions avec Monsieur le Maire et son équipe afin de commencer l'élaboration du nouveau PLU. Ces réunions sont mutualisées avec les services du SCoT, de la DDT, SIEVO et la CCVM. Chaque document révisé sera fait en accord avec tous les différents services pour être le plus cohérent possible avec notre territoire.

Cette révision sera longue, puisqu'elle implique en général un travail sur au moins 3 années. Ceci dit, la commune ayant fait ses démarches dans les temps, tous les dossiers d'urbanisme qui arrivent en mairie seront bien traités normalement.

Aujourd'hui nous n'en sommes qu'au début et enchainons déjà pas mal de réunions.

Vous pouvez dès à présent consulter en mairie le « Porter à connaissance de l'État » dans lequel vous pouvez retrouver toutes les explications de cette révision.



Noël Bize
Chauffage · Sanitaire
Énergies renouvelables

Noël Bize
Solutions de chauffage,
énergies renouvelables & sanitaire

03 81 58 52 57
1, rue de Fonteny
25170 Mazerolles-le-Salin
contact@noel-bize.fr
www.noel-bize.fr

CHAUFFAGE TOUTES ÉNERGIES · CHAUDIÈRE · RADIATEUR · PLANCHER CHAUFFANT
GÉOTHERMIE · AÉROTHERMIE · SOLAIRE · GRANULÉS BOIS
SALLE DE BAIN CLÉ EN MAIN · CHAUFFE-EAU

A.C.C.A, UNE ASSOCIATION ANCRÉE DANS LA COMMUNE DEPUIS 1973

Il nous semblait important de vous présenter (ou représenter) l'Association Communale de Chasse agréée (A.C.C.A) qui est établie sur notre commune depuis 1973 et qui est relativement discrète, mais vitale pour la biodiversité.



*Labellechasse
Les Chasseurs du Doubs*

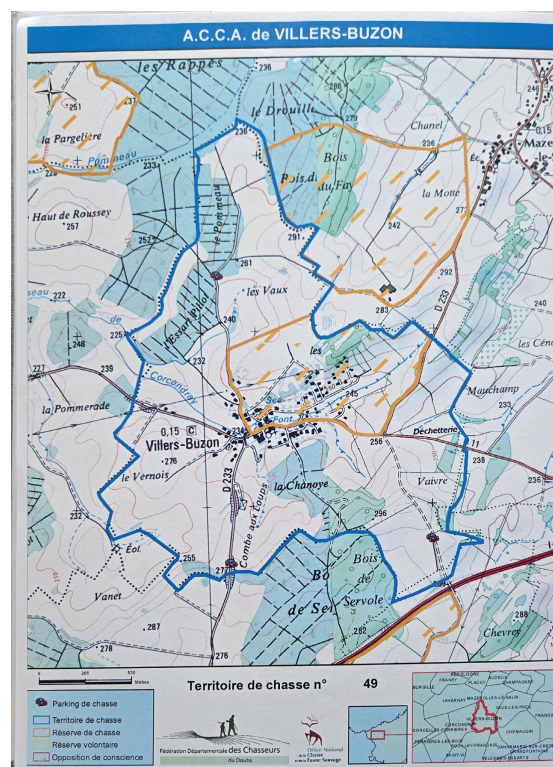
Qui sont les chasseurs de Villers-Buzon ?

Il s'agit de l'association de chasse de Villers-Buzon. À l'origine, son tout premier président était Christian Baud (Bantu), puis Robert Doubey a pris le relais en 2006 et enfin, depuis 2017, la présidence est occupée par Michel Barthod-Malat.

Pour la saison 2025-2026, l'association compte 13 membres : 7 membres de droits, c'est-à-dire des membres résidents sur la commune, et 6 membres admis, extérieurs au village. Tous ces chasseurs évoluent **sur un territoire de 230 hectares**, dont 180 en plaine et 50 en forêt (cf. plan ci-dessous). Territoire, ne l'oublions pas, qui est **partagé avec bienveillance avec tous les promeneurs, coureurs, vététistes et autres amoureux de la nature.**

La cabane de chasse : un lieu de vie à préserver

Les chasseurs se réunissent régulièrement à la cabane, qui rappelons-le, a été érigée à la fin des années 90. Un beau chalet en bois bien connu de tous et qui malheureusement, fait l'objet de **dégradations** assez régulièrement. C'est pourquoi **il a été décidé de poser des caméras afin de sécuriser les lieux.**



La chasse : une activité encadrée et réglementée

Souvent très mal perçue, cette activité est pourtant **très réglementée**. Elle représente un héritage historique et joue un rôle primordial dans la **préservation de la biodiversité et de la régulation de la faune sauvage**.

Pour pouvoir chasser en France, il est obligatoire de **détenir un permis** qui nécessite de passer une **formation de sécurité** (valable 10 ans), de passer un **examen** (reconnaissance des différentes espèces de gibiers, manipulation des armes, épreuves de tirs, épreuves écrites, connaissance des lois...) et de le faire valider tous les ans. Ce permis est accessible à tous dès l'âge de 18 ans et coûte environ 50 €. À cela s'ajoutent la **validation annuelle du permis** qui coûte environ 200 € et une assurance à environ 20/25 €. À noter que chaque chasseur est dans l'**obligation de faire enregistrer ses armes** dans un fichier, le SIA (le système d'information sur les armes), dans lequel les numéros d'identification de chaque arme sont répertoriés.

Chasser est donc une passion très encadrée et réglementée. Nul ne peut faire ce qui lui plaît. Des codes régissent chaque sortie, comme le **port obligatoire d'un gilet orange réfléchissant**, avoir une **trompe sonore**, **ne pas tirer sur un animal non identifié** ou encore le **respect d'un angle de tir de 30° entre chaque chasseur**. Toutes ces règles permettent à tous de chasser en toute sécurité. Le mot d'ordre étant de ne jamais tirer en cas de doute.

Calendrier et organisation des périodes de chasse

Sur notre commune, les chasseurs se retrouvent donc certains jours de la semaine en fonction de la catégorie du gibier à prélever.

Ainsi, du 19 octobre au 7 décembre 2025, les chasseurs avaient pour ordre de prélever les **lièvres les lundis, mercredis, samedis, dimanches et jours fériés**.

La chasse du grand gibier (Chevreuil), elle, est **uniquement autorisée les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés du 1^{er} juin 2025 au 31 janvier 2026**. Celle du sanglier a lieu aux



mêmes jours de chasse que le chevreuil, mais du 1^{er} juin 2025 au 28 février 2026.

À noter que chaque animal qui est abattu est obligatoirement déclaré dans les 5 jours qui suivent à la fédération FDC25.

Les chasseurs au service de la commune

Mais nos chasseurs ne se limitent pas à cette passion, puisque, pour **certains d'entre eux nous aident aussi quotidiennement à la lagune qui est envahie régulièrement par des familles de ragondins**. Ces ragondins ne cessent de se multiplier et ravagent la lagune. C'est pourquoi nous avons des représentants de l'ACCA qui s'occupent de poser des pièges afin de réguler au mieux cette population envahissante et destructrice. Les levées des pièges ont lieu tous les matins avant 10 h.

Autre projet, et pas des moindres, à l'initiative de nos chasseurs : la réhabilitation d'une mare dans les bois de Servole en septembre 2025 en lien avec la fédération de chasse du Doubs, les services de l'ONF et la municipalité. Ceci dans un but environnemental, puisque ces travaux permettent la réintroduction d'amphibiens. À la suite de ces travaux l'ACCA aura donc en charge l'entretien des lieux et le comptage des espèces pour la biodiversité. Un très beau projet pour lequel une convention a été signée sur 12 ans pour garantir son entretien et sa préservation (coût des travaux estimé à environ 7000 €). cf. article dédié plus loin.

Nous remercions donc chaleureusement tous nos chasseurs qui partagent tous une belle passion : l'amour de la Nature et des Animaux.

Pour tous les curieux ou pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Michel Barthod-Malat, il se fera un plaisir de répondre à vos questions au 06.70.69.94.12.

RESTAURATION DU PATRIMOINE NATUREL DU VILLAGE

Dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs la commune a fait restaurer une mare située en haut du bois de Servole. Cette mare forestière était à un stade d'atterrissement très avancé et de fait menacée de disparition.



La mare menacée d'atterrissement (avant restauration). Photo FDC Doubs



La mare restaurée. Photo FDC Doubs

Une restauration pour redonner vie à la mare du bois de Servole

La restauration a consisté à rouvrir ce milieu par retrait des végétaux et à reprofiler la mare : berge en pente douce, zone de haut-fond, zone plus « profonde »... Les matières retirées ont été déposées à proximité pour permettre à la petite faune de retourner à son milieu de vie.

La mare est un milieu de vie insoupçonné à la croisée des mondes terrestre et aquatique : une planète en miniature avec ses ceintures de végétation, ses cortèges d'animaux végétariens et prédateurs, son micro-climat... Daphnie, Notonecte, Dytique, Nèpe, Triton, Sangsue, Gammare... sont des êtres extraordinaires qui vivent à deux pas de chez nous...

Un rôle écologique essentiel et fragile

Les mares sont un patrimoine naturel essentiel pour lutter contre le dérèglement climatique.

Elles jouent un **rôle de tampon vis-à-vis des aléas météorologiques et de la pollution** : elles stockent d'importantes quantités d'eau en période d'intempéries, limitant ainsi les inondations. À l'inverse, en période de sécheresse, ces réservoirs naturels restituent l'eau et l'humidité indispensables à la survie des végétaux et des animaux de la forêt.

En outre, **elles filtrent les polluants de l'eau** par procédés de décantation et de filtration : l'eau stagnante permet aux impuretés de se déposer progressivement au fond. La végétation des mares absorbe et fixe les polluants via des systèmes racinaires très développés.

Mais ces milieux restent fragiles : détérioration du milieu par certaines activités humaines (sports, exploitation forestière...), **disparition d'espèces** (braconnage des grenouilles)... Les mares ont souvent été abandonnées ou volontairement détruites par oubli ou non-connaissances de leurs fonctions écologiques majeures.

Un projet de reconquête écologique

Cette restauration a pris forme via le projet AMARHETO qui vise à préserver la biodiversité tout en protégeant la ressource en eau.

Ce projet partenarial s'inscrit dans une démarche de reconquête écologique des milieux agricoles, fortement impactés par les évolutions des pratiques, l'urbanisation et la disparition progressive de nombreux éléments paysagers essentiels. Il se concrétise par des Aménagements de Mares, de Ripisylves, de Haies et d'Enherbements sur la vallée de l'Ognon, à cheval sur les départements du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône.

L'ensemble des actions est financé à 100 % grâce au **soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Syndicat de la Vallée de l'Ognon, des Fédérations Départementales des Chasseurs du Jura, du Doubs et de Haute-Saône et des Chambres d'Agriculture.**

Si vous êtes propriétaire (privé, entreprise, collectivité) et **intéressé par ce type de projet**, vous pouvez vous faire connaître auprès de R. Roussel (mairie de Villers-Buzon).



LA CHASSE AUX FRELONS

Plus les années passent et plus les frelons nous envahissent. Les nids de frelons asiatiques ne cessent de nous envahir et cela est fortement problématique.

En effet, rappelons que le frelon asiatique est un prédateur naturel pour nos abeilles, ce qui diminue donc la pollinisation et, de fait les rendements agricoles. C'est pourquoi des campagnes de lutttes contre leur prolifération sont mises en place afin de pouvoir éliminer tous les nids au plus vite.

Et avec l'arrivée du printemps, les reines vont s'activer et les colonies vont être de plus en plus nombreuses. Nous dénombrons déjà deux nids de frelons asiatiques sur la commune, ce qui ne va malheureusement pas aller en s'arrangeant.

FRELONS ASIATIQUES



FRELONS EUROPÉENS



C'est pourquoi la commune a décidé de signer une convention avec l'entreprise BASSETTI qui aura la charge de la destruction des nids sur la commune.

Aussi, si vous apercevez un nid, ne prenez surtout pas le risque de le détruire seul, mais pensez à **contacter Olivier au 06.70.04.14.75 afin qu'il procède à l'extermination en toute sécurité.**

Une **séance d'intervention publique** sera également programmée en intersaison pour informer les habitants de la conduite à tenir en cas de découverte de nids.

INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX DE LA COMMUNE

■ Rénovation de l'église

Comme nous vous l'avions déjà annoncé, le conseil municipal avait voté en 2025 pour la rénovation des façades extérieures de notre église, car le temps et les intempéries ne l'ont pas épargnée.

C'est donc au début du mois de septembre 2025 que l'entreprise Tuilex a débuté le nettoyage et le traitement de la toiture de l'église. Cette dernière a ainsi retrouvé une seconde jeunesse en laissant apparaître une belle toiture rouge.

Pour les travaux de ravalement des façades, l'entreprise Detouillon qui a été choisie pour effectuer la rénovation de l'édifice, commencera le chantier au cours du printemps.

Cela nécessitera un peu de temps, car les murs sont en très mauvais état, mais le résultat final devrait en bluffer plus d'un.



Coût des travaux de Tuilex : 4 275 € HT pour le nettoyage et 1 290 € HT pour le sous-toit.

Coût des travaux de Detouillon : 31 510 € HT



- COUVERTURE & ZINGUERIE
- TRAITEMENT DES TUILES
- ISOLATION DES COMBLES
- DESSOUS DE TOIT PVC



25 410 Dannemarie/Crète – Tel 03 81 63 53 37



Coût des travaux : 25 461 € HT

■ Rénovation de la fontaine

En début d'année 2025, à la suite des travaux de voirie du chemin de la fontaine, il a été décidé de rénover la fontaine afin de lui redonner un peu d'éclat.

Le conseil a donc opté pour l'entreprise Albizzia qui aura tout nettoyé, réparé et repavé cette belle fontaine. Un travail minutieux qui redonne un cachet fou à cette belle fontaine.

L'espace vert entourant a également été tout repensé. Seul hic, l'Albizzia planté en cours d'année n'a pas survécu, mais a été remplacé dès le mois de février 2026.

Merci à notre employé communal qui aura rapporté un banc pour pouvoir profiter pleinement de ce petit espace de verdure.





**Haut comme
Trois Pommes**

Maison d'assistantes maternelles



MAM HAUT COMME TROIS POMMES

Cela fait maintenant deux années que les deux assistantes maternelles ont ouvert la MAM sur la commune. Les effectifs sont constants et la demande reste pour le moment forte. Il y a donc pour l'heure 9 enfants accueillis au sein des locaux allant de 6 mois à 3 ans.

Une année riche en émotions

Cette deuxième année a encore été bien remplie. Tout d'abord chargée en émotions, car **les premiers enfants accueillis dans les locaux sont partis sur les bancs de l'école** en septembre dernier pour le plus grand bonheur de tous, sauf des « Nounous » qui ont versé bien des larmes. Mais c'est la dure loi du métier, **les assistantes maternelles s'attachent à ces petits bouts de chou qu'elles prennent soin d'accueillir et d'aimer chaque jour de l'année.**

Dès le mois de septembre, **trois nouveaux enfants** sont arrivés, tout juste âgés de 3 mois pour deux d'entre eux et de 6 mois pour le troisième. **Un vrai défi au quotidien** quand il faut savoir jongler entre tous les biberons, les pleurs, les changes, les repas et activités des plus grands... Bref, une vie quotidienne bien rythmée !

Et les filles ne s'arrêtent pas là, car, **malgré des journées bien remplies, elles ne cessent de proposer des activités variées** aux enfants et organisent tout au long de l'année diverses manifestations afin de pouvoir récolter des fonds pour l'achat de matériels divers et cadeaux destinés aux enfants de la MAM.

Une première bourse aux jouets réussie

Le 8 mai 2025, elles ont organisé leur première bourse aux jouets, qui a rencontré un véritable succès. Fortes de cette réussite, elles ont décidé de **renouveler l'événement cette année.**





Un marché de Noël convivial

Elles ont également voulu remettre en place un petit marché de Noël avec l'exposition de **plusieurs petits artisans**. Une très belle journée également où pas mal de monde sera venu faire un tour pour dénicher de belles petites pépites ou juste pour boire un petit coup et manger à la buvette. De plus, les filles ont eu le grand plaisir d'accueillir **le député Laurent Croizier**, qui a décidé de se déplacer pour venir à leur rencontre et à celle de Monsieur le Maire. Une visite remarquée et appréciée, merci encore.

Cette **manifestation sera également reconduite** cette année afin de pouvoir proposer une belle journée à tous les habitants de la commune.

Des traditions qui perdurent



Et comme chaque année, Virginie et Jennifer ne manquent pas le passage de la **course cycliste du Grand Besançon** et emmènent les enfants aux abords de la place de l'église afin de faire profiter aux enfants des cadeaux des caravanes et d'avoir le plaisir d'encourager avec des instruments de

musique tous les coureurs. Là encore, pour le plus grand bonheur des enfants.

Faire vivre la commune

Elles veulent ainsi garder **un service dynamique au sein de la commune** et aussi **proposer des manifestations qui font vivre le village** en complément de tout ce que propose déjà l'association du village **La Villersbuzonne**.

Virginie et Jennifer remercient d'ailleurs toutes les personnes qui répondent toujours présentes lors de ces événements, que cela soit pour aider en cuisine, au bar, au nettoyage ou encore tous ceux qui viennent faire un petit (ou un grand) tour à la buvette.



COMMÉMORATION DU 107^E ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918



Le rendez-vous était donné à tous les habitants de la commune de se retrouver devant le monument aux morts ce mardi 11 novembre 2025.

En effet, ce mardi 11 novembre 2025 était une date un peu particulière, puisque nous fêtons le 107^e anniversaire de l'armistice 1914-1918.

Comme toujours, afin de rendre l'hommage qui leur est dû, nous nous sommes tous rassemblés autour du monument aux morts et avons écouté le discours du Maire rendant honneur à tous nos chers combattants.

Cette cérémonie s'est poursuivie avec l'appel aux morts et aux soldats tombés pour la Nation.

Les enfants de la commune ont ensuite déposé la gerbe aux pieds du monument avant de tous entonner La Marseillaise à l'unisson.

Pour conclure cette belle matinée, nous avons tous procédé à une minute de silence avant de nous retrouver à la salle des fêtes autour d'un verre de l'amitié.

Nous remercions les « 4 Saisons » de Saint-Vit et la boulangerie « Les Gourmandises du Fournil » de Grandfontaine qui nous ont permis de tous nous régaler.

Merci également à Mélanie du « Chant des Fleurs » à Franois pour sa très belle composition florale.





REMERCIEMENTS

Nous tenons tout particulièrement à remercier Vincent DUMETIER qui œuvre sans relâche jour après jour, par tous les temps, le tout pour que notre commune retrouve toute sa beauté.

En effet, depuis qu'il a la charge de l'entretien de la commune, celle-ci n'a jamais été aussi bien entretenue. Il répond toujours présent dès qu'on le sollicite pour n'importe quels travaux, alors merci encore Vincent !

Puis nous remercions tous nos bénévoles qui aident dans l'ombre comme toujours à la pose et la dépose des décorations de Noël, l'entretien des accotements, le nettoyage de la fontaine, l'entretien de la vigne...

Alors, merci encore à Pascal BIZE, Laurent KLEVEZOU, Marc PITALLIER, Léo PITALLIER, Arnaud GAILLARD, Raphaël NONNOTTE, Régis ROUSSEL, Cyril JEUNOT, Gérard BOUQUET, Jérémie COURVOISIER, Alain MONNOT, Boris DOUBEY, et tous ceux qu'on aurait pu oublier !





VILLERS-BUZON : CLASSEMENTS AU PALMARÈS 2026 VILLES ET VILLAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE

Vivre dans un petit village est tout d'abord un choix de vie.

À la recherche de tranquillité, de sérénité aux abords d'une grande ville, ce sont les atouts que propose notre petite commune aujourd'hui. Bien plus qu'une commune dortoir, Villers-Buzon offre à tous ses habitants un confort de vie non négligeable.

Au fil des années, il est vrai que nous avons perdu notre école, pourtant, la municipalité a proposé un nouveau service en ouvrant une Maison d'Assistantes Maternelles. Nos enfants sont certes scolarisés sur le pôle scolaire de Lanterne-Vertière, situé à quelques kilomètres, mais chacun a su y trouver son rythme et une certaine forme de quiétude.

Notre commune a également retrouvé une joie de vivre grâce notamment à une équipe municipale jeune et motivée, mais aussi grâce à l'association La Villersbuzonne qui ne cesse au fil des ans de proposer diverses activités pour vous égailler et vous distraire.

Tout ceci nous permet aujourd'hui de regarder sereinement et fièrement le classement des communes où il fait le plus bon vivre en France et de voir avec une certaine satisfaction que Villers-Buzon est très bien classé !

Palmares 2026, source :

 villesetvillagesouilfaitbonvivre.com

Positions au niveau départemental

Position départementale

143 / 563

Position parmi les communes de 0 - 500
habitants dans le département

23 / 374



NOUVEAU!

UN NOUVEAU FOOD TRUCK À VILLERS

C'est au cours du mois de décembre 2025 que nous avons été contactés par Julia pour nous demander si elle pouvait venir sur la place de la commune pour y garer son food truck. Elle est donc venue voir les lieux et nous a présenté son projet.

Courant janvier 2026, après réflexions, nous avons décidé de lui accorder le droit de venir tous **les premiers lundis de chaque mois** sur la commune afin de vous proposer une nouvelle gamme de produits frais et fait maison.

Vous pouvez donc retrouver Julia et son food truck depuis le mois de février.

Le détail de sa carte se trouve sur sa page Facebook ou Instagram **Julia's Truck** et est également diffusé sur les différents réseaux de la commune (page Facebook et Panneapocket).





La Belle Époque
 Club - Restaurant - Evènements
 "La Combe aux Jardinets", 25410 Pouilly-Français
 03-81-87-53-60

REPAS DES AÎNÉS

C'est toujours avec autant de plaisir que Monsieur le Maire et son équipe ont à nouveau réuni tous les anciens de la commune pour une journée conviviale à La Belle Époque, le dimanche 14 décembre 2025.

Nous n'étions pas moins de 47 personnes attablées autour d'un bon repas, à discuter, à rigoler, à savourer et à refaire le monde.

Nous avons également eu le plaisir de croiser le père Noël, qui aura fait une jolie distribution de papillotes avant d'offrir quelques cadeaux aux plus chanceux.

Et comme toujours après ce bon repas, la piste de danse s'est enflammée jusqu'en fin de journée pour le plus grand bonheur de chacun.

Encore une très belle journée, merci à tous ceux qui y participent !

AU MENU :

Apéritif maison

Croûte campagnarde aux champignons et morilles

Ceviche de saumon et écrevisses

Tranche de noix de veau
 Crème d'échalotes flambée au cognac

Légumes du jour

Duo de fromages de notre région

Bavarois aux fruits de la passion et chocolat blanc



À DÉCOUVRIR À VILLERS LA SEMAINE

LA MARCHÉ C'EST L'PIED



La randonnée

Un groupe de marcheurs se retrouve tous les mardis et jeudis à 14 h sur le parking de la salle des fêtes. Ouvert à tous.

Les jeux de société



Tous les lundis après-midi, un groupe de passionnés de jeux de société se retrouve dans la petite salle de convivialité pour partager une après-midi chaleureuse. Ouvert à tous.

Gym chinoise



Tous les mardis, de 18h à 21h15, l'association Mouvement et Harmonie propose des cours de Tao Kung dans la salle des fêtes.

Ouvert à tous, plus de renseignements en mairie.

Danse



Tous les jeudis, de 18 h à 21h selon les niveaux d'apprentissage, Mary vous propose des cours de danse country à la salle des fêtes.

Ouvert à tous, renseignements et inscriptions auprès de l'animatrice Mary au ☎ 07.86.92.24.22 ou ✉ fourriders25@gmail.com

Yoga



Tous les mercredis soir dès 19 h, Corinne Lachenal vous initie au yoga et à la gymnastique douce à la salle des fêtes.

Ouvert à tous, renseignements auprès de Corinne au ☎ 06.33.23.88.97 ou ✉ corinne.lachenal@gmail.com

Pizzas



Retrouvez Julien et son camion sur le parking de la salle des fêtes tous les mercredis soir dès 18 h. Il saura ravir vos papilles.

Commandes dès la fin d'après-midi au ☎ 06.45.87.80.80

Food-Truck



Retrouvez Julia et ses tartines maison tous les premiers lundis du mois sur le parking de la salle des fêtes. Une nouvelle gamme de produits maison à découvrir sans modération.

Commandes au ☎ 06.20.66.12.15

ASSOCIATION LA VILLERSBUZONNE

Un bilan 2025 dynamique et fédérateur

L'année 2025 a une nouvelle fois confirmé la vitalité de l'association La Villersbuzonne, qui compte aujourd'hui 77 adhérents et peut s'appuyer sur 23 bénévoles particulièrement investis. Grâce à cette belle mobilisation et au soutien de la commune, de nombreuses animations ont pu être proposées tout au long de l'année.

3 avril - Atelier art floral



8 mars - Carnaval du village

Un beau défilé coloré dans les rues avec environ **40 personnes au départ** et **50 participants au total**. La boom a rencontré un fort enthousiasme. Engagement remarquable des bénévoles, notamment pour la préparation de la nourriture.



17 octobre - Escape game ados & soirée pizzas



11 octobre - Tournoi de baby-foot

Événement coorganisé avec l'association Baby-Foot Grandmerçois. Plus de 20 équipes inscrites et une centaine de personnes pour les encourager.



31 octobre - Halloween

Une cinquantaine de petits monstres ont défilé dans les rues. Grand jeu organisé dans le village et **3 gagnants** récompensés par un livre.



10 mai - Animations de Pâques

Château gonflable, jeux géants, jeux par âge, buvette : une belle journée

22 novembre - Séances photos

18 familles ont bénéficié d'un shooting photo réalisé par Photofeeries de Avanne avec une satisfaction générale.

30 août - Pique-nique

Annulé à cause de la météo.

29 novembre - Noël

Repas offert par la commune pour remercier les bénévoles. Après-midi d'animations : décorations en bois créées par Vincent et Jérémy, ateliers manuels, venue du Père Noël, buvette et illuminations.





Un immense merci :

Aux **23 bénévoles**, véritables moteurs des animations,
 à **Monsieur le Maire et au Conseil municipal**, sans qui rien ne serait possible,
 à **la MAM**, à **l'association des chasseurs** pour le prêt de la cabane de chasse.
 À **tous les participants** qui nous permettent de vivre de beaux moments ensemble.

NOUVEAU BUREAU


En janvier un nouveau bureau a été élu :

- **Présidente** : Adeline TAMBOLONI
- **Vice-présidente** : Lilou BAUD
- **Secrétaire** : Li-Lou DOUBEY
- **Vice-secrétaire** : Lisa VUILLIER
- **Trésorière** : Aude BARAZZUTI
- **Vice-trésorière** : Louanne ACCAULT

Rejoignez-nous !

Chaque idée, chaque sourire et chaque coup de main font vivre notre association et renforcent la vie du village.

 Association La VillersBuzonne

 06.27.79.05.35

PROGRAMME 2026, UNE ANNÉE 2026 TOURNÉE VERS LA CONVIVIALITÉ

- ➔ **Carnaval** : 14 février
- ➔ **Animations ados** : 3 avril - 16 octobre
- ➔ **Atelier floral** (Le Chant des Fleurs, Franois) : 4 juin (20 h)
- ➔ **Chasse aux œufs** : 4 avril
- ➔ **Pique-nique** : 29 août
- ➔ **Séances photos** (Paulineféerie, Avanne) : 28 novembre
- ➔ **Baby-foot** : 10 octobre
- ➔ **Halloween** : 31 octobre
- ➔ **Noël** : 28 novembre

SUPER

NOS AMIS LES CHIENS

Vous êtes de plus en plus nombreux sur la commune à avoir décidé de prendre un chien comme animal de compagnie. Ce choix est un choix personnel qui doit être avant tout bien réfléchi et qui demande un engagement à long terme, puisque nos amis à quatre pattes vivent en moyenne entre 10 à 15 ans. Un bon maître veille sur le bien-être de son animal bien au-delà des caresses et des câlins quotidiens. Les sorties quotidiennes doivent ainsi rythmer la vie de votre compagnon.

Ces sorties sont soumises à une réglementation précise que nous ne cessons de rappeler chaque année pour que chacun soit respectueux envers tous.

Force est de constater que nous avons toujours des personnes réfractaires à ces règles de bonne conduite et de bien vivre ensemble et nous en sommes navrés. Nous osons croire qu'en faisant un énième rappel des règles à respecter et en pensant que chacun n'est au-dessus des lois, nous allons enfin pouvoir trouver un peu de **civisme et de respect des autres au sein de la commune.**

Les mots sont forts, mais le constat est là.

Nous apercevons toujours des chiens qui se promènent sans laisse et retrouvons fréquemment des excréments canins sur la voie publique.

Nous serions navrés de devoir **amender les propriétaires** respectifs pris en flagrant délit, mais si rien ne bouge, cela restera la dernière solution pour faire **respecter les règles du bien vivre ensemble.**

Tenez votre chien en laisse !

Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Dans les bois et forêts, il est recommandé de tenir son chien en laisse quand il croise un autre chien.



135 €
d'amende

DÉJECTIONS CANINES :



RAMASSEZ LES DÉJECTIONS DE VOTRE ANIMAL :

UN GESTE SIMPLE ET RESPONSABLE
POUR UNE COMMUNE PROPRE !



RESPECTER LE BON MOMENT, C'EST MOINS DÉRANGEANT !!!

HORAIRES DE TONTES & TRAVAUX DE BRICOLAGE

La qualité de l'environnement sonore joue un rôle essentiel dans la qualité du cadre de vie. Au quotidien, le respect de certaines règles entre voisins permet d'éviter les nuisances et les conflits.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers, lorsqu'ils nécessitent l'usage d'outils bruyants (comme une tondeuse, une tronçonneuse, une perceuse...), sont encadrés afin de préserver la tranquillité du voisinage.

En se référant à l'article 7 de l'arrêté préfectoral 2005-1904-01841 du 19 avril 2005 (complété par l'arrêté municipal du 24/11/2016), nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ✓ **Les jours ouvrables :**
🕒 de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ✓ **Les samedis :**
🕒 de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- ✓ **Les dimanches et jours fériés :**
🕒 de 10h à 12h

En 2025 :



1 mariage

**GAUTHIER Mathieu
& GARNIER Agnès,**
le 24/07/2025

SURICATE PHOTOGRAPHIE
Labophoto Studio
reportage d'entreprise
Famille, bébé, grossesse, mariage ...



Galerie du super U de Saint Vit
www.suricate-photographie.fr
suricatephotographie@gmail.com
09-50-47-88-59



**LES EXPERTS
PHOTOGRAPHES**

6 naissances

MARCHAND-MORAISIN

Lélia

le 12/04/2025



ROCHE-SELVA Emile et Marcel

le 16/07/2025



PUTET Léo

le 26/11/2025



MÉZIÈRES Mathis

le 28/09/2025

DOS SANTOS SARAIVA Adrien

le 06/12/2025



4 décès

**PETARD
Martine,**
le 22/04/2025

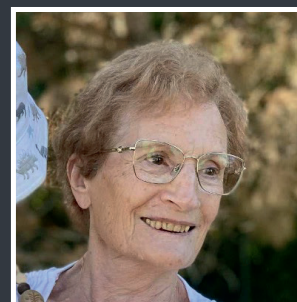
GUYENET Philippe,
le 20/03/2025



**FONTAINE Françoise,
épouse LEFRANC,**
le 14/05/2025



**CHAILLET Ginette,
épouse NEIROTTI,**
le 21/10/2025



Tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2026

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le week-end :

- Personne ayant sa résidence principale à Villers-Buzon 250 €
- Personne extérieure 500 €

Pour le soir du Nouvel An aux personnes de Villers-Buzon 250 €

Location ponctuelle en journée ou soirée de la semaine (du lundi au jeudi soir inclus) aux associations extérieures ou particuliers. 80 €

Détails pratiques

LEVÉE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

le mardi matin, tous les quinze jours pour le bac noir (déchets à éliminer), tous les quinze jours pour le bac bleu (tri sélectif).

PHARMACIE LA PLUS PROCHE :

RÉMY à Chemaudin ☎ 03.81.58.58.02

MÉDECINS :

Chemaudin et Vaux :

Dr RIBERE Vincent, place de la Mare
☎ 03.81.58.57.73

Dannemarie sur Crête :

Cabinet médical ☎ 03.81.54.15.78.

Grandfontaine :

Cabinet médical ☎ 03.81.51.01.32.

Saint-Vit :

Cabinet médical ☎ 03.81.87.52.70

Dr BARTHELET, BOUVERET ☎ 03.81.55.11.33

Dr DETOUILLO, GRANDJEAN ☎ 03.81.87.52.70

INFIRMIÈRES :

Chemaudin et Vaux :

RIZZO, LENOIR, RENOUE ☎ 03.81.58.54.65

Dannemarie sur Crête :

Cabinet infirmier ☎ 06.15.10.10.65

Saint-Vit :

LENOIR, MAROTTE ☎ 03.81.55.16.55

ANGUE, COLLARD, LHERITIER

☎ 03.81.87.71.42

DELATRE, MAUFRAIS, SOICHEZ, HUMBERT,

LIEVAUX ☎ 03.81.87.70.13

MONTAGNON ☎ 03.63.35.17.25

MARSOLLIER ☎ 06.87.12.83.91

Numéros utiles

MAIRIE DE VILLERS-BUZON

Les lundis et jeudis de 14 h à 19 h
Permanence du Maire les lundis et jeudis de 17 h 30 à 19 h

11 route de Besançon, 25170 VILLERS-BUZON
mail : mairie.villers-buzon@wanadoo.fr
www.villersbuzon.fr

☎ 03 81 58 58 62 - 06 48 32 04 33

BRIGADE DE GENDARMERIE ☎ 17

Rue des Castors 25410 SAINT-VIT

POMPIERS ☎ 18

SAMU AU C.H.U ☎ 15

PHARMACIE DE GARDE ☎ 3237

MÉDECIN DE GARDE ☎ 3966

CENTRE HOSPITALIER

Universitaire de Besançon
3 boulevard Fleming 25000 BESANÇON

☎ 03 81 66 81 66

SOS MÉDECINS BESANÇON

20 avenue Île-de-France 25000 BESANÇON
Ouvert 7 j/7, 24h/24, 365 j/an

Tél National. **3624** (0,15 €/min)

Tél local. **0 826 88 24 24**

CENTRE ANTI-POISON STRASBOURG

☎ 03.88.37.37.37

CENTRE ANTI-POISON LYON

☎ 04.72.11.69.11

*Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Boris Doubey, Jennifer Baud, Régis Roussel, Nathalie Gibert,
Adeline Tamboloni et Laura Lombardet*



☎ 03 81 58 58 62

✉ mairie.villers-buzon@wanadoo.fr

🌐 villersbuzon.fr